



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1315 du 16 décembre 2008**

### Sommaire

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Edito	3
4. Compte-rendu du C.T.P.M. du 4 décembre 2008	4-15
5. Lettre circulaire prolongeant jusque fin 2011, la circulaire dite « des droits nouveaux » du 31 janvier 2005	16-17
6. Lettre du Ministre à la fédération concernant la mise en place du ministère	18-19
7. Journée d'action du 13 décembre :	
- Communiqué fédéral suite à l'action	20
- Appel interfédéral C.G.T.	21
- Communiqué de presse intersyndical	22-23
8. Mobilisation du 11 décembre des originaires de l'Outre-mer :	
- Communiqué fédéral	24
- Appel du collectif fédéral	25-26
9. Appel intersyndical : le 29 janvier mobilisation interprofessionnelle avec grèves et manifestations	27
10. Demande d'audience au ministre concernant le secteur maritime	28-29
11. Retrait de la disposition du projet de loi Grenelle 1 concernant le transfert des voies navigables à V.N.F.	
- Lettre au Ministre BORLOO	30-31
- Adresse aux élus	32-35
12. Impôts	36
13. M.A.C.I.F.	37



## AGENDA

**Mardi 16 décembre 2008 – 9 h 00 :**  
Réunion du C.C.H.S.

**Mardi 16 décembre 2008 – 9 h 30**  
Réunion du groupe d'Echange du MEEDDAT

**Mardi 16 décembre 2008 – 14 h 00**  
Réunion fédérale de la fusion T.S.E./C.T.R.L.

**Mercredi 17 décembre 2008 :**  
Secrétariat fédéral

**Mercredi 17 décembre 2008 – 9 h 00**  
Réunion des militants CGT de l'U.F.E.

**Mercredi 17 décembre 2008 – 9 h 00**  
Réunion des militants CGT du collectif fédéral Mer

**Mercredi 17 décembre 2008 – 14 h 00**  
Réunion S.G. fédéral et S.G. OFICT

**Jeudi 18 décembre 2008**  
Date limite de dépôt des candidatures aux élections  
CTP et CTPC

**Jeudi 18 décembre 2008 – 9 H 00**  
Assemblée Générale de l'A.F.U.L.

**Vendredi 19 décembre 2008 – 9 h 00**  
Réunion du C.T.P.M.

**Mardi 23 décembre 2008 :**  
Bureau de l'U.G.F.F.

**Lundi 12 janvier 2009 – 10 h 00**  
Réunion fédérale des Officiers de Ports  
O.P./O.P.1

**Mercredi 14 janvier 2009 – 9 h 30**  
Réunion O.S./MEEDDAT du groupe de travail D.I.R.

**Jeudi 15 janvier 2009 – 8 h 30**  
Réunion confédérale  
« travail – handicap, activité physique et sportive »

**Mardi 20 janvier 2009 – 9 h 30**  
O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur l'ingénierie publique

**Jeudi 22 janvier 2009 – 9 h 00**  
Bureau Fédéral

**Lundi 26 janvier 2009 – 9 h 00**  
Formation confédérale sur la G.P.E.C.

**Mardi 3 février 2009 – 14 h 30**  
O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur G.P.E.C. et de la formation



## INFOS BREVES



**RETRAITE**  
**Les Français sont inquiets pour leur niveau de pension**

Selon un sondage Ifop réalisé pour la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, publié par le Journal du Dimanche, 61 % des Français ne pensent pas avoir la garantie de toucher plus tard une pension de retraite satisfaisante par rapport à leur revenu d'activité. Mais cette perte de confiance ne signifie nullement un rejet du système par répartition qui est massivement préféré à la capitalisation.



**ASSURANCE CHOMAGE**  
**Le chômage partiel ne doit pas entraîner de perte du pouvoir d'achat**  
**Déclaration de Maudrad RABHI, Secrétaire de la C.G.T.**

A la veille du neuvième mois du mouvement de grèves et d'occupations des travailleurs sans-papiers en lutte pour leur régularisation, la Cgt vient de faire le point avec ses unions départementales et fédérations professionnelles engagées dans ce mouvement.



**TRAVAILLEURS SANS PAPIERS**  
**Une importante étape est franchie dans les régularisations**

Le discours du Président de la République à Douai affichait l'ambition de présenter un « plan de relance » pour l'économie. Au-delà des effets de manche, la relance se borne essentiellement à de nouveaux cadeaux aux entreprises sans contreparties réelles.



**PLAN DE RELANCE**  
**Centré sur les cadeaux aux employeurs**  
**DECLARATION DE LA C.G.T.**

En dehors des mesures ciblées sur l'automobile et le logement, d'impact limité, celle concernant le pouvoir d'achat est repoussée à plus tard.



**RSA**  
**Le gouvernement est-il en train de préparer son échec ?**  
**DECLARATION DE LA C.G.T. ET DE LA FEDERATION**  
**C.G.T. DES ORGANISMES SOCIAUX**

Il apparaît que le gouvernement n'est pas prêt à donner aux Caisses d'Allocations Familiales les moyens de gérer la mise en place du RSA au 1<sup>er</sup> juin 2009. En effet la direction de la Cnaf et son CA ont chiffré à près de 2000 emplois nouveaux les besoins humains pour accueillir des futurs bénéficiaires du RSA et ouvrir leurs droits pour un premier paiement au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette date avait été jugée prématurée par tous les acteurs de la branche Famille pour la mise en œuvre d'une prestation aussi complexe.



**GRECE**  
**La C.G.T. apporte son soutien**  
**à la grève générale de 24 h**

La Confédération Générale du Travail de France apporte tout son soutien et sa solidarité à l'action des travailleurs grecs répondant à l'appel à la grève générale de 24 heures de leur centrale syndicale, la G.S.E.E. Les travailleurs en Europe sont aujourd'hui confrontés à une situation sociale et économique difficile et à des politiques anti sociales convergentes de l'immense majorité de nos gouvernements.

La suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

## **Arnaud nous a quitté, Salut camarade !**

Arnaud Rougé nous a quitté brutalement dans la soirée du 3 décembre lors d'un accident de moto.

Arnaud aurait eu 38 ans le 16 décembre prochain.

Arnaud travaillait au Laboratoire régional d'Autun du CETE de Lyon. Il était membre de la direction de l'USSERE et de la direction Fédérale. Il était également élu à la CAP nationale des TSE.

Notre camarade était toujours disponible, convaincu de l'action syndicale et persuadé de la nécessité du déploiement de la CGT. Tout en ayant des mandats au niveau national, Arnaud continué également à avoir un fort investissement dans le local. Il était sur tous les fronts !

Son intelligence aigüe et sa finesse d'analyse, alliées à un investissement personnel colossal, lui ont permis une progression fulgurante dans nos organisations et ces derniers temps, les coulisses de la direction de notre ministère n'avaient plus beaucoup de secrets pour lui. Il était respecté et apprécié partout (en tant qu'ami ou contradicteur ...) et considéré comme un interlocuteur syndical particulièrement exceptionnel de part son sens des responsabilités, sa force de proposition et sa capacité d'ouverture doublée d'une intransigeance concernant le respect des valeurs sociales et humaines.

Mais il était avant tout un homme qui aimait tout ce qu'il y a de plus bon et de plus simple dans la vie. Même s'il était extrêmement réservé, voire secret sur ce qui touchait la sphère privée – si bien qu'on ne connaissait quasi rien de ce qu'il faisait en dehors de nos engagements communs – et même si on voyait bien que tout n'était pas si simple pour lui, on voyait vite à son regard pétillant dès qu'on évoquait un bon plat de haricots tarbais (il était originaire de Carcassonne), qu'il ne boudait pas les plaisirs simples qui rendent l'existence plus légère. Et le bon vin de son cousin qui devait agrémenter nos repas au cours de notre prochain congrès de l'USSERE à Dijon prévu pour juin 2009, ce congrès qu'il a tant voulu et dont il a été la principale cheville ouvrière...

Ce congrès sans lui, ce sera dur, très dur. L'écho de sa voix planera sans cesse sur nos débats. Mais nous poursuivrons son œuvre en espérant pouvoir trouver en nous une conviction aussi immense qu'était la sienne, un engagement aussi permanent et une énergie aussi débordante. Nous ferons en sorte que son travail soit pour nous et pour nos futurs camarades, un exemple et une inspiration.

Il va terriblement nous manquer. Il nous laisse un très grand vide dans nos cœurs....

Nous nous associons à la terrible peine de ses deux enfants Camille et Arthur et de sa famille.

Au nom des militants de l'USSERE, je veux remercier l'ensemble des syndicats, organisations et la direction fédérale de la CGT Equipement-Environnement ainsi que l'UGFF pour leur message de sympathie et de soutien.

Je veux également remercier la direction du CETE de Lyon et du Laboratoire régional d'Autun ainsi que la direction du ministère et tout particulièrement la Direction de la recherche et de l'innovation pour leur soutien.

Je veux également exprimer toute ma reconnaissance suite aux témoignages spontanés de cadres de l'administration centrale, de la Directrice générale du LCPC qui ont salué les qualités syndicales et militantes d'Arnaud et le vide qu'il va laisser.

Merci enfin, à tous ceux qui ont participé aux obsèques d'Arnaud à Autun lundi 8 décembre dernier.

Salut mon camarade !

**Nicolas BAILLE**  
Secrétaire général de l'USSERE-CGT  
Secrétaire général adjoint de la Fédération.



*(Photo d'Arnaud lors d'une soirée en novembre dernier à Montreuil quant il resté coucher sur place, il aimait tant profiter de la vie !)*



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Compte-rendu du Comité Technique Paritaire Ministériel Jeudi 4 décembre 2008

**CGT : RECH, BAILLE, GARING, HOREAU, BREUIL, CERISAY, THOMAS MH, GILLE, PACOT, GODEC.**

**Experts CGT : BROCHARD, GATIEN, MANDARD, RECHER, HALLINGER.**

*Ce CTPM débuta par une minute de silence en hommage à notre camarade Arnaud ROUGE militant de l'USSERE et de notre Bureau fédéral décédé accidentellement le 3 décembre.*

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère, Monsieur LALLEMENT, ce CTPM s'annonce comme un véritable marathon avec 11 points à l'ordre du jour.

#### **Point n°1 : approbation des PV précédents.**

Ces PV signés, furent approuvés.

La CGT demande à revenir à une méthode de travail avec un suivi de décisions et un projet d'ordre du jour envoyé aux syndicats afin de ne pas verrouiller le CTPM aux seuls points fixés par l'administration. Nous demandons notamment que le prochain CTPM soit consacré aux domaines maritimes, portuaires, aquatiques et aux voies navigables.

Monsieur LALLEMENT répond favorablement et fera des propositions dans le cadre d'un nouveau dialogue social.

#### **Interventions liminaires**

Avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour, la CGT fait une déclaration liminaire dont vous trouverez le contenu ci-après.

En réponse, le Président reconnaît le contexte d'une crise économique et sociale qui avance rapidement et qui ne sera pas sans conséquences avec une montée du chômage.

Pour lui, l'Etat doit prendre ses responsabilités, le Président de la République doit annoncer le jour même une politique de relance économique.

Notre ministère doit s'engager dans ce plan de relance en recherchant « une croissance verte ».

Sur le dialogue social au sein du Ministère, Monsieur LALLEMENT déclare ne pas être satisfait car trop de réunions avec parfois beaucoup d'interlocuteurs nuisent à son efficacité. L'administration a une part de responsabilité dans ce dysfonctionnement. Il propose que le Département des Relations Sociales (RS) soit le point d'entrée unique et serve d'interface entre les services et les organisations syndicales. Il rédigera une note pour la mise en application de cette méthode et sur le rôle de RS.

La CGT intervient en rappelant que le dialogue social doit être une véritable concertation et non se résumer à des informations de la part de l'administration.

Monsieur LALLEMENT souhaite qu'il y ait plus d'explications et de débats sur le fond. Il veut que le CTPM reste la seule instance officielle. Il ne désire pas d'instances parallèles ce qui n'empêchera pas les consultations bilatérales.

Sur l'évolution du ministère, les objectifs seront tenus. Les changements doivent se faire tout en gardant nos qualités d'expertises et professionnelles. Des redéploiements (de l'ordre de 420) seront nécessaires notamment en ce qui concerne l'ingénierie territoriale. Dans le domaine des bâtiments publics, l'Etat se doit d'être exemplaire et une remise à niveau est nécessaire en matière énergétique.

Sur les services déconcentrés, décrets de constitution des 47 DDEA a été publié, tout n'est pas réglé dans l'organisation territoriale de l'Etat mais il faut une issue rapide pour qu'à terme les DDEA servent de socle aux futures Directions départementales des territoires (DDT). Ce CTPM va discuter du projet de décret concernant les DREAL. Des incertitudes persistent par rapport à l'interprétation de la circulaire du 7 juillet, des discussions s'engagent sur les mutualisations au niveau régional, tout cela méritera une nouvelle circulaire pour l'année prochaine. Les organisations syndicales (OS) seront informées en tant voulu.

La CGT réagit sur tous ces points :

Les mesures de relance de l'activité économique ne vont qu'en direction des banques et des entreprises alors que l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat seraient plus efficaces pour relancer l'économie.

On ne pourra pas continuer à parler de dialogue social tant que l'administration continuera d'avancer sans écouter et prendre en compte les revendications des organisations syndicales et des personnels.

Sur l'évolution du ministère et des services, l'administration centrale et les directions locales se soucient peu du désarroi des personnels qui s'inquiètent pour leur avenir et ne comprennent pas la stratégie Ministérielle.

## **Point n°2 Les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**

Le rapporteur présente un projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des DREAL, nouveau service issue de la fusion des Directions Régionales de l'Equipement (DRE) , de l'environnement (DIREN) et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ainsi qu'un projet d'arrêté fixant le nombre de directeurs adjoints au sein de ces DREAL.

La CGT demande que les Directions Régionales des Affaires Maritimes (DRAM) et ses missions soient introduites dans la constitution de ces services régionaux. Nous mettons en avant le lobbying exercé par les militaires et affirmons l'attachement des services maritimes au MEEDDAT.

Nous demandons qu'un cadrage national soit mis en place avant la constitution des ces DREAL car déjà des chefs de services ont largement anticipé sur leur organigramme et leurs règles de fonctionnement sans concertation avec les OS et les personnels. De tels agissements laissent des traces auprès des personnels et nous citons des services où il y a eu des tentatives de suicides et où des agents ont besoin d'un suivi médical.

Nous intervenons sur le problème lié aux primes de mobilité et de restructuration dont un grand nombre personnels vont d'être écartés.

Monsieur LALLEMENT répond que les services Déconcentrés de l'Etat doivent se mettre en place rapidement et par conséquent il était impossible de retarder les DREAL.

En ce qui concerne les affaires maritimes, une réorganisation des affaires maritimes et des façades maritimes sera proposée en janvier ou février 2009. Il reste à réfléchir sur une articulation avec les DREAL et les DDT mais avant cela il faut que les DDT soient mises en place. Pour le moment, il n'est pas possible de modifier le décret DREAL.

Sur la prime de restructuration, il existe effectivement un problème pour les personnels des DRIRE, s'il n'y a pas de solution, il faudra les prendre en charge avec des textes MEEDDAT. Pour le reste pas de modifications !

Sur le nombre de directeurs adjoints, pour lui il ne faut pas les multiplier même si cela pose un problème pour le reclassement de certains cadres.

Pas de réponses, sur le malaise des personnels.

Vœu de la CGT d'intégration des affaires maritimes dans les DREAL

7 CGT	Pour
5 FO	Pour
2 CFDT	Pour
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Contre
	Emis à l'arbitrage du ministre

Vote :

	Décret DREAL	Arrêté nombre directeur adjoints
7 CGT	Contre	Contre
5 FO	Contre	Contre
2 CFDT	NPPV	NPPV
1 UNSA	Contre	Contre
15 ADMINISTRATION	Pour	Pour
	Adopté	Adopté

### **Point n° 3 : Fusion des services d'inspection du travail**

Ce point comprend 2 décrets et un arrêté pour permettre la fusion de tous les services d'inspection du travail au sein du ministère du travail. Pour le MEEDDAT sont concernés 400 agents chargés des contrôles des transports terrestres et une dizaine d'agents chargés du contrôle des transports maritimes.

La CGT s'oppose à cette fusion menée au pas de charge sans concertation et qui doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est inacceptable de valider des transferts alors que les personnels sont mis devant le fait accompli et n'ont pas d'information sur leurs garanties.

Nous demandons une suspension de séance et avec l'ensemble des organisations syndicales nous demandons le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Général retire ce point, programme une réunion avec le Ministère du travail pour répondre aux questions des OS et des personnels en ce qui concerne les conditions d'accueil. Il propose de réétudier ce point à un prochain CTPM le 19 décembre.

### **Point n°4 : Décentralisation – projet de décret transferts de services**

Ce point comporte 4 décrets : 3 pour le MEEDDAT et un en interministériel. Ils ont déjà été traités en CTPM mais doivent être validés une nouvelle fois après un 2<sup>ème</sup> examen en conseil d'Etat. Ils concernent :

- Le reliquat des derniers transferts des RN, de services et de personnels dans 11 départements de métropole, en Guyane et à la Réunion soit 305 emplois dont 267 à la Réunion.
- Le transfert des voies d'eau, des services et des personnels aux départements de Loire Atlantique, du Maine et Loire et de la Sarthe soit 36 emplois.
- Le transfert du port de Morlaix à la communauté d'agglomération soit 3 emplois
- Le transfert des compétences, de service et de personnel au Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) soit 16 emplois.

Il n'y a pas eu de débat particulier car déjà vu en CTPM. Cependant, sur le transfert au STIF, la CGT dénonce une fois de plus un transfert ou aucun état des lieux n'a été fait, pas d'organigramme défini et les personnels ne connaissent même pas la localisation de leur lieu de travail.

Vote :

	Transfert RN	Voies d'eaux	Port Morlaix	Transfert STIF
7 CGT	Contre	Abstention	Contre	Contre
5 FO	Contre	Contre	Contre	Contre
2 CFDT	NPPV	NPPV	NPPV	NPPV
1 UNSA	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention
15 ADMINISTRATION	Pour	Pour	Pour	Pour
	Adopté	Adopté	Adopté	Adopté

#### Point n°5 : Fusion du corps des IPC et des IGRF

Projets de décret portant sur

- la fusion du corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées (IPC) et des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et Forêts (IGREF) pour créer un corps d'Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts.
- L'échelonnement indiciaire.

L'expert CGT déplore que les OS n'aient pas été associés aux travaux préparatoires, regrette que la dénomination ne soit pas plus en lien avec le développement durable. La CGT pose un amendement pour que le nombre de postes proposés par voie interne soit remontées à de 28% à 30% comme c'est la règle actuellement dans le corps des IPC. Nous demandons qu'un groupe de travail se mette en place pour fixer les conditions de recrutement, de formation et de statut.

Monsieur LALLEMENT attire l'attention sur l'aspect symbolique de ce texte qui n'as pas été « bleui » mais pour lequel il a l'accord de Matignon. Il donne son accord sur le groupe de travail et souhaite que ce nouveau corps soit attractif pour répondre aux besoins et pour éviter les fuites vers les collectivités et le privé. L'avenir serait pour lui un rapprochement avec la Fonction Publique Territoriale pour créer un corps unique Etat/collectivités. Il prend exemple sur ce qui est en train de se faire à un autre niveau pour les Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Il y a ci-après l'intervention de l'expert CGT sur ce point.

Vote :

Les amendements proposés par les organisations syndicales ont tous été rejetés en raison du vote contre de l'administration.

	Fusion des Corps	Décret indiciaire
7 CGT	Abstention	Abstention
5 FO	NPPV	NPPV

2 CFDT	Contre	Contre
1 UNSA	Pour	Pour
15 ADMINISTRATION	Pour	Pour
	Adopté	Adopté

### **Point n°6 : projet stratégique du Ministère**

L'administration nous rapporte le travail lancé en début 2008 et qui a abouti à la rédaction d'un document stratégique diffusé aux cadres et à l'ensemble des services. Le rapporteur nous explique le pourquoi et le contenu de la stratégie ministérielle ainsi que le processus de concertation.

La CGT accorde qu'un projet ministériel est nécessaire mais il faut se donner les moyens en budget et en effectifs pour le mettre en œuvre. Ce qui se dessine est le contraire et se traduit par des suppressions massives d'effectifs y compris par les non-remplacements des départs en retraite. Un projet doit se construire avec les agents et en étant à l'écoute des citoyens et des collectivités mais rien de cela n'a été fait. Pour que les personnels s'approprient un tel projet, il faut avant tout qu'on réponde à leurs questions et qu'on les rassure sur leur avenir.

Monsieur LALLEMENT reconnaît qu'il est difficile pour un agent de voir la stratégie du Ministère mais celle-ci est nécessaire bien qu'on ne sache parfois où cela va nous emmener. Il faut que ce projet soit partagé et que chaque projet de service s'intègre dans le projet ministériel. « *On ne sait pas où on va mais il faut y aller vite !* »

### **Point n°7 : Projet de décret modifiant le statut des Officiers de Ports Adjoints**

Ce décret vise à modifier le statut des Officiers de ports adjoints, corps de catégorie B composé d'environ 300 agents dont la moitié sont détachés dans les ports autonomes.

La CGT se déclare favorable à ce décret qui vise à améliorer le statut et le rendre plus attractif mais nous demandons cependant la constitution d'un véritable déroulement de carrière.

Vote :

7 CGT	Pour
5 FO	Pour
2 CFDT	Abstention
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Pour
	Adopté

### **Point n°8 : création d'un bureau « marchés carbone » au sein de la DGEC**

Ce projet d'arrêté vise à créer un nouveau bureau au sein de la sous direction du climat et de la qualité de l'air au sein de la Direction générale Energie-Climat (DGEC), intitulé bureau « marchés carbone ». Ce bureau s'occupera de la gestion des actifs carbone que l'Etat français dispose dans le cadre du protocole de Kyoto. C'est-à-dire du droit à polluer !

La CGT ne met pas d'objection mais demande que l'on mesure le « coût carbone » de toutes les restructurations et délocalisations.

Vote :

7 CGT	Abstention
5 FO	Pour
2 CFDT	Pour
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Pour
	Adopté

#### **Point n°9 : Projet d'arrêté sur l'entretien professionnel évaluation des personnels du MEEDDAT**

Le rapporteur de l'administration, Monsieur Mortelecq, nous présente un arrêté fixant les conditions relatives à l'entretien professionnel et à l'appréciation de la valeur professionnelle des personnels titulaires et non titulaires de Ministère. Il prévoit une disposition dérogatoire au décret du 29 avril 2002 à savoir la suppression de la note chiffrée et fixe les modalités et les critères de cette évaluation.

La CGT dénonce une nouvelle fois le déficit de dialogue social sur ce sujet. Pratiquement un an de silence sans aucune concertation. Des expérimentations ont été mises en place dans les services sans avertir les personnels. Ce projet dangereux qui s'apparente aux méthodes de management de type privé basé sur la performance et les résultats aura des conséquences directes sur la rémunération et l'avancement. Nous nous opposons, demandons son retrait et l'ouverture immédiate de négociations.

L'administration propose de se concerter jusqu'à fin mars et ensuite d'engager le processus d'évaluation.

La CGT est d'accord pour les propositions de concertation mais pas sur le texte d'arrêté.

Vote :

7 CGT	Contre
5 FO	Contre
2 CFDT	Contre
1 UNSA	Contre
15 ADMINISTRATION	Pour
	Emis à l'arbitrage du ministre

#### **Point n°10 : création du CCAS et des CLAS**

Suite aux restructurations, à l'élargissement du champ ministériel, à la gestion LOLF, au référencement des mutuelles, il s'imposait d'actualiser l'action sociale dans le nouveau Ministère. Le rapporteur nous présente un arrêté abrogeant celui de 1985 et constituant un comité d'action central et des comités d'actions locaux. La représentativité syndicale s'appuiera sur celles des CTP.

Par l'intermédiaire de notre expert (président du CCAS), la CGT reconnaît tout le travail effectué mais insiste sur le fait que l'action sociale doit être dotée de moyens à la hauteur, surtout dans le contexte actuel. Nous demandons de donner aux présidents de CLAS des moyens suffisants pour exercer leur mandat mais surtout une augmentation des crédits d'action sociale pour répondre aux besoins croissants des salariés.

Il y a ci-après l'intervention de l'expert CGT sur ce point.

Vote :

7 CGT	Pour
5 FO	abstention
2 CFDT	Absents
1 UNSA	Contre
15 ADMINISTRATION	Pour
	Adopté

### **Point n°11 : répertoire ministériel des métiers**

Le rapporteur Monsieur Mortelecq présente un document de 500 pages considéré comme une première version regroupant la totalité des métiers du ministère ainsi que les possibilités de mobilité.

Pour lui, cet outil est complémentaire de la logique statutaire mais est aussi un outil de management.

La CGT souligne le lien de cet outil avec le répertoire des métiers de l'Etat. Ceci n'est pas neutre car on voit parfaitement l'orientation vers une fonction publique de métiers avec une gestion individualisée des carrières et une forme de contractualisation avec l'employeur. Cet outil nous semble dangereux et nous l'interprétons comme une remise en cause du statut de la Fonction publique. Pour ces raisons nous demandons la suspension de la diffusion du document.

Vœu formulé par les OS sur la suspension de la diffusion du document.

Vote :

7 CGT	Pour
5 FO	Pour
2 CFDT	Absents
1 UNSA	Pour
15 ADMINISTRATION	Contre
	Refusé

### **Commentaire CGT**

Un CTPM à l'image du ministère.

Débuté à 9h terminé à 21h, ce CTPM marathon reflète bien la cacophonie de notre ministère qui lui-même est à l'image de la politique que le président de la République à instauré avec la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ne soyons pas naïfs, l'objectif à atteindre est de vider le service public de tout son sens, de supprimer des fonctionnaires avant tout.

Le dialogue social en panne.

Les réformes faites dans la précipitation touchent de plein fouet les personnels. Peu ou pas de concertations, le dialogue social se résume à de simples informations à travers des groupes échanges, les observations et revendications des organisations syndicales ne sont pas prises en compte. Les CTPM se résument à une chambre d'enregistrement. Au cours de ce CTPM, dans 90% des cas, nous avons mis en avant des problèmes de dialogue social.

Le désarroi des personnels

Dans les services déconcentrés, certains chefs de services zélés et des préfets n'attendent pas les cadrages nationaux pour mettre en place leur propre organisation.

L'administration refuse de voir l'impact des restructurations sur les personnels. Quand on parle de tentatives de suicide ou de suivi psychologique, on ne nous écoute pas !!!

Au-delà de notre ministère, c'est l'ensemble de la fonction publique qui est déstructuré par Sarkozy. Ce personnage à travers sa politique ultralibérale a plongé le pays dans un marasme économique sans précédent. Les salariés de tous secteurs vont en faire les frais, nous devons être unis pour résister.

Les salariés ont exprimés leur confiance dans la CGT au travers des élections du 26 juin pour le CTPM, celles dans les Collectivités territoriales et aux Prud'homales.

En plaçant la CGT comme 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans toutes ces élections, cela nous légitime sur nos revendications mais dans le même temps nous oblige à être à l'offensive et donc être le fer de lance de cette résistance !

---

**Déclaration liminaire de Jean-Marie RECH  
Secrétaire général de la Fédération nationale  
de l'Équipement-Environnement C.G.T.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues,

Ce C.T.P.M. se tient dans une période de crise financière, économique et sociale. C'est avant tout la crise du système capitaliste. Ont nous a toujours dit qu'il n'y avait plus d'argent, que l'on vivait dans une société où la régression sociale était inévitable, plus d'argent pour la santé, les écoles, les salaires, les retraites... en fait tout ce qui concerne finalement notre vie au quotidien.

Puis, d'un coup de « baguette magique », quand ce qui est en cause n'est plus le système solidaire, social collectif, des centaines de milliards d'euros apparaissent !!! Immoral, écœurant, abject, les qualificatifs manquent au regard de ce qui se passe actuellement.

La C.G.T. propose une nouvelle régulation du secteur bancaire et financier, avec la mise en place d'un pôle public de financement ; et le développement des services publics de qualité, vecteurs d'équilibre et de solidarité de l'ensemble des territoires.

Oui, c'est bien un enjeu de société qui est posé, notamment celui du rôle de l'Etat. La fédération C.G.T., réaffirme qu'il faut des services publics de haut niveau pouvant assurer une régulation et permettant le développement économique et social de notre pays. Nous affirmons aussi que pour sortir de la crise il faut augmenter les salaires, investir dans le développement de nos industries et de la recherche. Simplement, l'argent doit revenir à ceux qui créent les richesses, ceux qui font vivre toute une économie, et non à la spéculation financière, boursière ou aux banques.

Il n'y a pas d'autres solutions que de revaloriser le travail et la place qu'il occupe dans le développement économique et social de la société. Une politique du plein emploi, l'augmentation du SMIC à 1600 euros par mois ; la reconnaissance des qualifications, le développement de la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de travail,

l'égalité hommes/femmes, combattre toutes formes d'inégalités et de précarité, la reconquête et le développement des services publics, l'arrêt immédiat des suppressions de postes dans les ministères et notamment celui du M.E.E.D.D.A.T.

Le 3 novembre les organisations syndicales étaient reçues à l'Élysée dans le cadre de la préparation du G20. Mieux vaut tard que jamais. C'est en substance ce que les cinq centrales syndicales représentatives ont signifié au Président de la République, qui se soucie plus des banques et des entreprises, que des salariés qui pourtant sont particulièrement exposés aux conséquences de la crise.

Toutes les organisations syndicales ont insisté sur la montée des difficultés sociale et la nécessité de prendre, en France Europe comme au plan international, des mesures d'urgence. Enfin toutes les organisations sont revenues sur l'absence inacceptable de concertation et sur les contradictions entre un discours qui prône la régulation sur la scène internationale et qui accentue la dérégulation sociale au plan national.

Ces contradictions politiques de fond du gouvernement sont aussi prégnantes dans notre ministère. Les agents du M.E.E.D.D.A.T. ne sont pas dupes. Ils le démontrent dans les nombreuses actions menées depuis sa création, les dernières actions des O.P.A., des P.T.R.I., à météo-France, services statistiques de l'I.N.S.E.E. et des ministères dont le nôtre contre la délocalisation à Metz, contre les délocalisations du S.E.T.R.A. à Sourdon et de l'ENIM à La Rochelle, se sont traduites par des succès et vont être un point d'appui pour faire avancer les légitimes revendications sur le service public, les missions, le statut, les emplois publics, les rémunérations et les retraites. Cette période de lutte et d'action, Monsieur le Président, vous ne pouvez feindre de l'ignorer. Les personnels de votre périmètre ministériel sont confrontés à la R.G.P.P., aux réorganisations et démantèlement des services, à l'individualisation des rémunérations, à des mobilités imposées... tout cela n'est plus supportable.

Les engagements que vous avez pris en mars de cette année, n'ont pu être tenus, l'ingénierie publique est annihilé, le réseau scientifique et technique devient de plus en plus faible, les suppressions d'emplois inscrites au budget 2009/2011 sont inacceptables. Elles ne sont en aucun cas compensées par les très faibles créations ou redéploiements au titre du Grenelle. Des pans entiers de service sont délocalisés sur ordre du Président de la République ou du Premier Ministre. De plus l'ensemble des services déconcentrés du Ministère sont menacés par les projets des préfetures, suite aux conclusions du comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin de cette année. Sur le terrain dans les départements et les régions, les préfets ne se sentent aucunement concernés ou encadrés ni par la circulaire du 7 juillet 2008, ni par la décision de constituer 45 nouvelles D.D.E.A. en 2009. Les préfets de région voudraient créer trois directions départementales, au lieu des deux préconisés par le Premier Ministre. Ils proposent de transférer les missions de l'intégralité des domaines de la gestion de crise et des risques dans une autre direction que celle des territoires, ainsi que celles du domaine du logement. Ils font part de leur intervention de placer dans une direction départementale les unités territoriales des futures D.R.E.A.L.

Pour conclure, la fédération C.G.T. dénonce les conséquences de ces choix politiques qui appauvrissent la population et fragilise le salariat. Le secours catholique, après le secours populaire qui dans sa revue Convergences d'octobre 2008, titrait « les inégalités ruinent la santé », révèle à nouveau dans son rapport annuel, une accentuation des inégalités, une intensification de la pauvreté. La croix rouge accueille beaucoup de familles en situation de précarité. Les pauvres sont de plus en plus pauvres et d'autres couches de la population se

fragilisent, y compris dans le ministère. Les droits fondamentaux ne sont plus aujourd'hui garantis par la nation.

La C.G.T. propose de reprendre au capital ce qu'il a pris au travail. L'espoir, la confiance et l'avenir sont du côté des alternatives qui plaident pour une place nouvelle accordée au travail, sa valorisation par le salaire, pour une nouvelle place accordée à la démocratie sociale. Je l'ai exprimé c'est tout le modèle économique et financier de croissance qu'il faut remettre en question. La C.G.T. réclame une conférence nationale pour définir des priorités et établir des objectifs en terme de croissance industrielle, d'investissement, d'emplois et de revenus. Pour le périmètre du M.E.E.D.D.A.T., la fédération C.G.T. demande que les effets néfastes de la R.G.P.P. tant en terme de missions que d'effectifs soient stoppées et nous demandons à tout le moins les orientations garantissant l'intégrité et la cohérence de nos services déconcentrés, tel que prévu.

Les personnels sont mécontents et s'interrogent sur les orientations et les décisions du gouvernement FILLON et n'acceptent pas la situation inadmissible et visiblement incontrôlée de la part du gouvernement. La question de l'avenir de notre Ministère est la question centrale pour les agents, mais aussi pour l'aménagement du territoire et pour toutes les questions essentielles de mise en œuvre du développement durable des lois grenelle I et II.

Merci de votre attention.

---

**Déclaration CGT (Patrick Hallinger)  
sur la création du corps des Ingénieurs de Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF)**

En premier lieu, la CGT s'étonne de ne pas avoir été associée aux travaux préparatoires au nouveau statut, parce que, d'une part, nous sommes présents dans le corps des IPC et, d'autre part, en notre qualité de première organisation syndicale du ministère, nous considérons qu'il y a une forte interdépendance entre l'organisation des services et les principaux corps qui les structurent.

Nous nous sommes prononcés pour un grand service d'ingénierie du développement durable. Le projet de corps fusionné, comme l'intitulé du nouveau corps répondent-ils à cela et à quelles conditions? N'aurait-il pas fallu un intitulé plus ambitieux, ingénieur du développement durable par exemple?

Nous nous interrogeons sur la possibilité du futur corps de répondre à l'ensemble des besoins et compétences. Par exemple, la route disparaît; or peut-il y avoir un développement durable sans responsabilité de l'Etat pour promouvoir des routes plus sûres, mieux insérées dans l'environnement?

Par ailleurs nous avons déjà l'expérience des fusions déjà intervenues. Quel est le bilan des fusions précédentes? Des difficultés de recrutement apparaissent pour pourvoir les premiers postes à forte dominante scientifique et technique, à l'IGN en particulier.

Concernant l'organisation des carrières, nous nous félicitons d'une proposition de fusion qui se fasse par le haut. Cet exemple inspirera-t-il le ministère et la fonction publique pour les autres corps?

Cela montre aussi que le statut de la fonction publique permet d'organiser les déroulements de carrières sans passer par la création d'une myriade d'emplois fonctionnels.

Il permet d'offrir des garanties fortes qui sont d'autant plus nécessaires dans le contexte général que l'on connaît et que nous dénonçons: suppression et de fusion de services, rabougrissement des missions, des moyens et des effectifs. Toute chose qui se situe aux antipodes de ce que nous portons

Nous avons des remarques particulières sur les articles 4 et 7.

-L'article 4 prévoit la nomination d'un «chef de corps»! Cette institution qui semble héritée d'une conception ancienne caporaliste de la fonction publique est-elle toujours d'actualité?

Comment et par qui est-il désigné? Celui-ci représente à la fois les IPEF et est membre des conseils généraux. Il représente donc à la fois les personnels et l'administration. Il est en outre membre de droit de la CAP.

Il en résulte une confusion des genres. Qui parle? Le représentant de l'administration ou des personnels?

-L'article 7 porte sur la promotion interne.

Lors de la précédente réforme du corps des IPC suite à la fusion des 4 corps, un pas en avant significatif avait été accompli en matière de promotion interne. Nous demandons que la part des promotions internes soit proche de 50%.

Le statut des IPC avait retenu une fourchette entre 30 et 40%.

Le projet de statut des IPEF s'inscrit en recul avec une fourchette entre 28 et 40%.

Nous présentons donc un amendement visant à maintenir le pourcentage existant à l'article 7.

Par ailleurs de nombreuses questions se posent sur la formation, son contenu, sa reconnaissance, les modes de recrutement, notamment la part réservée au recrutement sur titre et travaux. Nous demandons donc la constitution d'un groupe de travail auquel nous soyons associés sur ces questions.

Nous nous positionnerons en fonction des réponses que vous apporterez à ces réflexions ainsi qu'à notre amendement et à notre demande de mise en place d'un groupe de travail.

Suite à cette intervention et à celles des autres organisations syndicales, le secrétaire général du ministère accepte la mise en place du groupe de travail demandé et l'engagement d'une réflexion accrue sur le rôle du «chef de corps» et celui d'une «commission d'orientation et de suivi» qu'il préside et qui fait double emploi avec la CAP. Il refuse de revenir sur les quotas de promotion interne (actuellement autour de 35% au MEEDDAT) qui, selon lui, demanderait un effort trop important au ministère de l'Agriculture!

La CGT s'abstient sur le projet de statut.

---

**Déclaration CGT (André Mandard)  
Sur le point création du CCAS et des CLAS**

Monsieur le Président,  
Madame la représentante du Cabinet du Ministre,  
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,  
Mesdames, Messieurs,

L'action sociale de notre ministère a été créée en 1985, à l'initiative des organisations syndicales, la C.G.T. prenant alors toute sa place dans la construction de structures aussi bien au niveau national, avec le comité central d'action sociale (C.C.A.S.) qu'au niveau local dans les services déconcentrés, avec les comités locaux d'action sociale (C.L.A.S.). Ces instances présidées par des représentants du personnel ont démontré depuis bientôt 24 ans la justesse des principes sur lesquels elles sont fondées et la force qui naît de l'action partenariale. L'arrêté du 22 mai 1985 et la circulaire relative à l'application de l'arrêté du 26 juin 2000 représentant les références réglementaires incontournables et indissociables.

Ces 2 textes sont l'aboutissement d'un dialogue social fort. Ils permettent une véritable réflexion sur la politique d'action sociale à mettre en œuvre aux niveaux national et local.

L'action sociale de proximité déclinée par les C.L.A.S., très appréciée par les agents et leur famille doit être sauvegardée et sécurisée. Le renouvellement des Comités Locaux d'action sociale doit absolument commencer avant la fin de l'année pour se terminer au début de l'année prochaine. Nous vous demandons que tout soit mis en œuvre afin que ce nouveau mandat se mette en place dans les meilleures conditions et dans le respect des textes en vigueur.

L'installation des C.L.A.S. dans les D.I.R. est laborieuse. Nous espérons vivement que cette situation ne se reproduise pas pour les autres services : D.D.E., D.D.E.A., S.N., C.E.T.E. ou autres.

Nous serons très vigilants sur la mise en place des Présidentes, des Présidents et des membres de C.L.A.S., et sur le respect de leurs droits en terme de moyens, de décharges d'activité, de formation, de rémunération, de carrière.

La C.G.T. est très attachée à l'action sociale de proximité. Nous attendons du ministère des assurances et des engagements sur la continuité des C.L.A.S. dans tous les services du M.E.E.D.D.A.T. y compris dans les futures directions départementales du territoire (D.D.T.). Les C.L.A.S. installés dans les D.D.E.A. devront être pérennisés dans les D.D.T.

Il en va de la survie de l'action sociale de proximité et de la réponse aux besoins des agents et de leur famille. Le nouvel arrêté soumis à l'examen du C.T.P.M. maintient les grands principes fondateurs de l'arrêté du 22 mai 1985 ; l'action sociale est confortée.

La C.G.T. a beaucoup œuvré pendant ces trois dernières années pour qu'il en soit ainsi.

Cependant, comme je l'ai indiqué précédemment, l'application du nouvel arrêté, s'il est adopté, devra s'effectuer avec les grandes lignes édictées, encore aujourd'hui, dans la circulaire du 26 juin 2000. Et tout particulièrement pour les Présidents de C.L.A.S.

La C.G.T. ne tolèrera aucune dérive qui porterait atteinte aux Présidents et membres de C.L.A.S. dans l'exercice de leur mandat et au fonctionnement des comités locaux d'action sociale.

Nous tenons à rappeler que les C.L.A.S. concourent largement à un maintien du lien social dans un contexte particulièrement tendu. La C.G.T. n'acceptera pas plus que les Présidents ne soient pas concertés au moins deux fois par an, par les directeurs régionaux, dans le cadre de la gestion des crédits d'action sociale.

De très nombreux agents, des femmes et des hommes vivent très mal toutes les réformes et réorganisations qui se succèdent sur un rythme effréné. Le Ministère doit prendre toute la mesure de ce grand mal être au travail.

Pour ce qui concerne le vote particulier du nouvel arrêté, la position de la C.G.T. sera positive, mais je le disais auparavant, elle ne laissera rien passer qui pourrait affaiblir les principes maintenus.

Si nous avions à nous prononcer sur les conditions de vie des agents, notre vote serait tout autre.

D'autre part, le nouvel arrêté prendra réellement toute sa dimension avec la mise en place d'un budget en adéquation avec les ambitions affichées par notre grand ministère d'Etat et son ministre. En effet, les crédits affectés à l'action sociale, nettement insuffisant, doivent être tirés rapidement à un niveau d'excellence, permettant ainsi un traitement égalitaire de tous les agents composants le M.E.E.D.D.A.T. La C.G.T. demande donc dès maintenant une très forte augmentation des crédits d'action sociale.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Département des relations sociales

Paris, le 01 DEC. 2008

**Note**

Le Directeur des ressources humaines

à

Mesdames et Messieurs les Chefs de Service

**Référence :** lettre circulaire du 31 janvier 2005 relative aux moyens des organisations syndicales liées aux négociations liées à la mise en oeuvre de la décentralisation

**Affaire suivie par :** Jean-Claude RUYSSCHAERT  
jean.claude.Ruysschaert@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** Moyens des organisations syndicales liées aux négociations et aux concertations relatives à la mise en oeuvre de la nouvelle organisation du MEEDDAT.

Nos services sont confrontés à de profondes évolutions et restructurations. Le projet de notre ministère repose sur une large part sur la motivation et les compétences de ses agents et nécessite donc leur compétence.

Ceci suppose qu'un dialogue social de qualité soit instauré afin que les grands chantiers du ministère puissent être réalisés dans les meilleures conditions possibles.

A l'occasion des chantiers de décentralisation, une circulaire du 31 janvier 2005 avait défini les moyens des organisations syndicales durant cette période.

Il me semble nécessaire de maintenir pendant toutes les phases de réorganisation de nos services les dispositifs prévus par cette circulaire et rappelés ci-après et qui nous permettront d'instaurer les conditions d'un dialogue ouvert.

Ces dispositions s'appliqueront jusqu'au 31 décembre 2011.

Ainsi vous pouvez autoriser, sous réserve de la bonne continuité du service, d'une part, deux jours supplémentaires pour la tenue d'assemblées générales (AG) des sections locales ou syndicats locaux et accorder d'autre part, aux organisations syndicales

représentatives qui le souhaitent la possibilité d'organiser une demi-journée supplémentaire d'information des personnels, par trimestre.

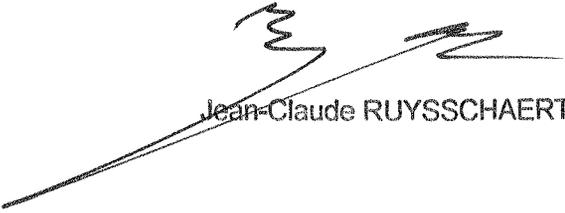
Au delà des dispositions prévues par l'article 13 du décret du 28 mai 1982 et la circulaire du 30 novembre 1982 de la fonction publique, vous pourrez accorder aux organisations syndicales entre 2009 et 2011, jusqu'à 20 jours d'autorisations spéciales d'absence aux responsables syndicaux locaux et 30 jours aux responsables nationaux pour participer à des congrès syndicaux nationaux ou internationaux ou aux réunions des organismes directeurs des OS internationales, des syndicats nationaux, des confédérations ou fédérations de syndicats, des unions régionales et des unions départementales de syndicats.

Concernant les départements d'outre-mer, de Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte, il est autorisé la prise en charge, par fédération et par an, du déplacement de son lieu d'affectation jusqu'au lieu du congrès, d'un seul agent mandaté par la section locale de son syndicat pour assister au congrès annuel du syndicat national ou de la fédération.

Il est très important que les organisations syndicales représentatives disposent des moyens d'exercer au mieux leurs responsabilités dans le respect des textes qui les régissent, dans cette période d'intense changement pour notre ministère. Je vous demande de veiller à la bonne application de ces dispositions.

Ces dispositions s'appliquent en l'attente de la mise en place de nouvelles organisations.

Le directeur des ressources humaines



Jean-Claude RUYSSCHAERT



Le ministre d'État

Paris, le

Référence : D08020274

Monsieur le Secrétaire général,

Comme je m'y étais engagé, le décret relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt dans quarante sept départements vient d'être publié au Journal Officiel, et je m'en réjouis. Sa mise en application aboutira donc, dès le 1er janvier 2009, à l'existence de 55 directions départementales de l'équipement et de l'agriculture sur l'ensemble du territoire national.

Le franchissement de cette nouvelle étape est à mes yeux particulièrement important. Il signifie, en synergie avec la création des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, que l'État se dote ainsi des structures territoriales sur lesquelles pourront s'appuyer les futures directions départementales interministérielles.

Le Conseil de modernisation des politiques publiques a, en effet, décidé, comme vous le savez, lors de sa réunion de juin 2008, d'une organisation cible des services de l'État, dont les conditions de mise en œuvre au niveau départemental ont été définies par la circulaire du Premier ministre du 7 juillet 2008. Vous connaissez mon attachement à la lettre de cette circulaire et j'examinerai également, avec la plus grande attention, les propositions qui seront faites par les préfets de région pour l'application de cette instruction du Premier ministre.

...

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire général  
de la FNFF-CGT  
263, rue de Paris  
93515 MONTREUIL CEDEX

---

J'ai souligné personnellement à plusieurs reprises auprès de ce dernier, mon souci de maintien de l'ensemble des missions relevant de l'aménagement durable des territoires au sein des futures directions départementales des territoires. Je resterai très vigilant sur ce point. La compréhension fine du fonctionnement des territoires en matière d'urbanisme, d'habitat, de place de l'agriculture, de prévention des risques, d'environnement et le partage de ces enjeux auprès de tous les acteurs m'apparaissent en effet étroitement liés.

Je suis confiant dans le fait que les ultimes arbitrages attendus sauront préserver l'essentiel de ces enjeux pour nous permettre de porter avec plus d'efficacité nos politiques au service du développement durable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les

Jean-Louis BORLOO





Union Générale des Fédérations  
de Fonctionnaires



## **LE 13 DÉCEMBRE, TOUS ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !**

**L**a RGPP mise en œuvre par le Président de la République et le Gouvernement se caractérise essentiellement par des reculs pour tous, population et personnels.

Si les attaques sont multiples, elles ne sont pas désordonnées. Bien au contraire, elles traduisent une politique parfaitement cohérente, pour laquelle la Fonction publique doit être réduite à sa portion congrue et essentiellement adaptée aux visées les plus libérales.

C'est pourquoi, depuis des mois, la CGT œuvre à construire un mouvement convergent, le plus unitaire possible, pour s'opposer aux régressions projetées et mettre en avant des réformes porteuses de progrès pour tous.

Nos organisations confirment donc leur entier soutien aux actions du samedi 13 décembre contre les délocalisations et les démantèlements territoriaux.

Elles appellent les agents à participer nombreux aux initiatives prévues, appuyées également par la FSU et SOLIDAIRES.

Montreuil, le 10 décembre 2008

### **⇒ Actions du 13 décembre :**

#### ***A Toulouse :***

Rassemblement – débat à la Maison des Associations, 81 rue Saint-Roch à partir de 9 H 30.

Une conférence de presse est prévue.

#### ***A Paris :***

Une manifestation, départ rue de Tournon (75006), métro Odéon, à partir de 14 H 00.

# HUIT ETABLISSEMENTS PUBLICS MENACES

## SE REGROUPENT ET SE MOBILISENT

**Samedi 13 décembre**

Journée d'action contre le démantèlement rampant des services publics

**Paris : manifestation à 14h rue de Tournon**

**Toulouse : rencontre à 9h30 à la maison des associations**

et dans d'autres régions, des rassemblements...

- **Cira** (Centre interministériels de renseignements administratifs) : 9 centres regroupés en un seul, initialement prévu à Aubervilliers et annoncé récemment sur Metz - 120 agents
- **CNDP** (Centre National de Documentation Pédagogique) : 6 ans après le début de la délocalisation à Chasseneuil du Poitou (décidée par Raffarin), les mesures d'accompagnement promises par l'Etat seront intégralement financées par le fonds de roulement du CNDP
- **Enim** (Etablissement national des invalides de la marine) : service de la sécurité sociale des marins transféré à La Rochelle - 150 agents
- **Inrap** (Institut national de recherches archéologiques préventives) : siège transféré à Reims - 150 agents
- **Météo France** : une délocalisation d'un service technique de Trappes (Yvelines) à Toulouse ; par ailleurs 131 emplois seront supprimés en 3 ans sur les 3700 que compte l'établissement et la moitié des centres départementaux actuels seront supprimés entre 2012 et 2017
- **ONF** (Office National des Forêts) : restructuration des services, suppressions de sites et d'emplois, externalisation de missions. Siège transféré à Compiègne - 350 agents
- **Setra** (Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements) : service transféré à Sourdun - 300 agents
- **Services Statistiques Publics** (Insee, Dares, Drees, SOeS) : des services transférés à Metz - 1 000 agents annoncés.

### **Conférence de presse**

Samedi 13 décembre à 13h  
salle 303 de l'Institut d'art et d'archéologie (3e étage)  
3, rue Michelet Paris 6e  
M° Port Royal

Merci de confirmer votre présence au 06 77 84 09 53

Depuis la fin de l'été, la mise en application des mesures et des projets du président de la république et du gouvernement touchant à la Fonction Publique et à ses agents s'est précisée.

Délocalisations, réaménagement territorial de l'Etat, fusions de services, contraintes sur le budget des collectivités territoriales, diminution des effectifs : toutes les mesures prises ou prévues vont dans le même sens et sont envisagées à travers le même prisme : réduire l'intervention publique, démanteler le Service public.

Sous couvert d'adapter et de moderniser celle-ci aux besoins et à l'intérêt général, ces projets visent au contraire soit à démanteler des services publics, services qui peuvent « gêner » (statistique publique, archéologie préventive...) soit à livrer au secteur privé des pans entiers de missions actuellement remplies par le service public.

Vu le contexte de baisse des effectifs de la fonction publique, **ces projets de délocalisations et de restructurations aboutiraient tout simplement à des démantèlements** des services publics concernés, ou à tout le moins, des réductions importantes de leurs missions.

Les conséquences de cette politique sont catastrophiques pour les agents dont les conditions de travail ne peuvent que se détériorer encore davantage. Mais aussi pour tous les usagers et l'ensemble de la population, qui subira de plein fouet l'altération de la qualité du service public rendu.

Face à cette politique destructrice, de nombreuses et fortes mobilisations se sont développées dès l'automne 2007 et durant le premier semestre 2008. Ces dernières semaines ont été également marquées par des mouvements forts des personnels contre ces projets. Ces actions, qui ont toujours un cadre unitaire très large, refusent tous les démantèlements programmés et proposent des alternatives porteuses de progrès pour tous.

#### **Appel des intersyndicales :**

CGT, CFDT, FO du SETRA (Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements)

CGT, FO, SNUPFEN-Solidaires de l'intersyndicale de la DG de l'ONF (Office National des Forêts)

CGT, Solidaires, FO, CFDT de Météo-France

FO, CGT de l'Enim (Etablissement national des invalides de la marine)

CGT, SGEN-CFDT, FSU du CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique)

SGPA-CGT Culture, SUD Culture Solidaires, Snac FSU de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives et des Service régionaux de l'Archéologie (Ministère de la Culture)

CGT des personnels relevant des services du Premier Ministre

CGT, Syntef-CFDT, SNU-TEF FSU, FO, SUD TAS de l'administration centrale du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité (DARES)

CGT, SACAS CFDT, SUD du Ministère de la santé de la jeunesse des sports et de la vie associative (DREES)

SGEN-CFDT, SGPEN CGT du Ministère de l'Éducation Nationale, et Ministère de l'enseignement supérieur et recherche (DEPP / MEN-MENSR)

CGT, SUD de l'administration centrale du Ministère de l'Économie de l'industrie et de l'emploi (SESSI)

SUD, FSU du Ministère de l'Agriculture et de la pêche (SSP)

CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC, CFTC de l'Insee

CGT, FO, CFDT, SNE-FSU de l'administration centrale du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (SOeS)

Syndicat National CGT des Chancelleries & Services Judiciaires, CFDT et Solidaires du Ministère de la Justice

#### **Avec le soutien de :**

Fédérations syndicales de fonctionnaires : CGT, Solidaires, FSU, FO

Fédérations syndicales Finances CGT, CFDT, Solidaires, FO

Fédérations syndicales CGT Equipement-Environnement, CGT Ferc, UGFF

La convergence des collectifs de défense et de développement des services publics (ex-comité de Guéret)

Le collectif Paris/Ile de France de défense et de développement des services publics

Résistance sociale (association de citoyens adhérents à diverses organisations syndicales)

Collectif Sauvons l'Inrap !

Collectif Sauvons la Statistique publique

Intersyndicale CFDT-Culture, CFTC-Culture, CGT-Culture, SNAC-FSU, SUD-Culture, UNSA-SNSC du ministère de la Culture

#### **Contacts presse :**

CNDP : 06 84 85 22 43 - 06 60 88 35 68

Enim : 06 62 39 47 18

Inrap : [archoendanger2008@yahoo.fr](mailto:archoendanger2008@yahoo.fr) - 06 77 84 09 53

Météo France : [cgt@meteo.fr](mailto:cgt@meteo.fr) - 01 30 13 62 81

ONF : [cgt.foret.local@wanadoo.fr](mailto:cgt.foret.local@wanadoo.fr) - 01 40 19 59 67 - 06 84 10 98 84

Setra : [CollectifAgentsSetra@gmail.com](mailto:CollectifAgentsSetra@gmail.com) - 06 03 54 52 20

Service Statistique Public : [syndicat-cgt@insee.fr](mailto:syndicat-cgt@insee.fr) - 06 83 17 11 38



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### *Communiqué*

---

#### **Originaires de l'Outre-mer :**

#### **Une mobilisation réussie !**

Le 11 décembre à l'appel de la CGT, CFTC, FSU et Solidaires, les originaires des DOM ont manifesté à Paris pour revendiquer une clarification de leurs droits à congés bonifiés pour mettre fin aux interprétations qui conduisent à l'arbitraire et à des abus. Ils étaient environ 3000 face au ministère de l'Outre-mer. Une délégation a été reçue par le ministre Yves JEGO.



Un compte rendu de l'audience avec le ministre sera diffusé dans les prochains jours.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : fd.equipement@cgt.fr

## COLLECTIF FEDERAL DES ORIGINAIRES DE L'OUTRE-MER

La mobilisation syndicale a imposé un premier recul au Ministre de l'Outre Mer qui voulait réduire les bonifications pour la retraite, acquises pour service hors d'Europe( BSHE ) accompli dans les départements et collectivités d'Outre Mer, et ce, par le biais de sa réforme de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR). Mais, vigilance !! Car au passage, en introduisant le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans la réforme de l'ITR, il fait le lien aussi avec la réforme du congé bonifié, toujours d'actualité.

C'est quoi l'I.T.R. ?

L'indemnité temporaire de retraite est un complément de retraite qui compense la « vie chère » dans les DOM et TOM ( ex : le coût de la vie est supérieur à la métropole de 35% à l'Ile de la Réunion et de 75% en

Nouvelle Calédonie !! ). C'est, en fait, la continuité au moment du départ en retraite, de ce qui est versé en activité.

Alors, pour une poignée de hauts fonctionnaires servant de boucs émissaires, parce qu'ils toucheraient de trop grosses indemnités !! on va la supprimer progressivement ( d'ici 2028 ) pour la masse des petites catégories C et B, en particulier à l'Ile de la Réunion où, par l'action, l'égalité de traitement a été obtenu avec les fonctionnaires venus de métropole ; ce qui aurait du être étendu à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte. Il faut noter qu'à l'Ile de la Réunion, la moitié des retraités sont au minimum vieillesse et que 52% des Réunionnais sont en dessous du seuil de pauvreté.

ALORS NON !! Il n'y a pas de parachutes dorés dans la fonction publique et encore moins dans les DOM TOM.

Après deux séances de concertation, le Ministre se permet de faire passer sa réforme en CATIMINI dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale par un article 62, dont la rédaction :

Ne tient aucunement compte des propositions des organisations syndicales ; S'est faite sans séance de négociation ; Introduit des mesures de réduction de bonifications non annoncées lors des concertations. Bravo, le dialogue social !

C'est un déni avéré de démocratie, d'autant que les Confédérations des DOM TOM n'ont été ni invitées ni consultées. C'est seulement à la lecture du PLFSS que les organisations syndicales découvraient le FORFAIT du Ministre.

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Dès le mois de juillet, la CGT dénonçait les attaques, puis il y eut de fortes manifestations en octobre dans les DOM TOM.

Depuis, aussi discrètement l'article 62 est devenu 63 avec la suppression de l'alinéa remettant en cause les bonifications.

Notre action du 6 Mai 2008, avec 2000 manifestants à Paris, a fait reculer le projet du Délégué Interministériel P. Karam, qui pensait le boucler fin juin.

Depuis, le projet de réforme est en attente chez le 1er Ministre qui confirme que le dossier reste de la responsabilité du Ministre de l'Outre Mer et du Délégué Interministériel, ce que la CGT a toujours contesté. Le congé bonifié étant un droit particulier attaché au statut de la Fonction publique, il devrait se négocier à la Fonction publique. Il y a vice de forme.

Il connaît très bien (en tant qu' élu de Seine-et-Marne - 77), l'utilisation abusive et arbitraire par les Directions des textes d'application du congé bonifié. Un exemple : le Directeur de l'hôpital de Melun (77) décide que la « résidence habituelle » est la résidence principale ! Il exige pléthore de critères pour déterminer le CIMM des intéressés. En finalité, il peut se vanter de résorber le déficit de l'établissement sur le dos des originaires de l'Outre Mer : 20 refus par an, 59 ayants droit sur 60 qui ne partent plus !

En clair, MR JEGO, en introduisant le CIMM en l'état sait qu'il va écarter de nombreux bénéficiaires du complément de retraite. Par ailleurs, il connaît parfaitement les revendications de la CGT : suppression

immédiate de la notion de résidence habituelle et deux critères maximum pour prouver de son CIMM ( naissance ou sépulture dans les DOM ). Seules solutions pour éviter les discriminations et faire partir tout le monde. C'est la priorité n° 1 de la CGT.

La 1ère bataille gagnée contre la suppression des bonifications doit nous encourager à amplifier la mobilisation, afin que le gouvernement ne revienne pas à la charge. Les bonifications sont un obstacle à la future réforme des retraites. La loi FILLON a déjà supprimé, en 2003, des bonifications pour les mères de famille.

Déjà, au nom de la réduction des déficits publics :

le statut de la Fonction publique est sérieusement menacé, les fonctionnaires connaissent déjà le blocage des rémunérations depuis de très nombreuses années, les pertes massives d'emplois statutaires, la réduction drastique des budgets, Et ce, au détriment du service rendu à la population. En pleine crise économique, provoquée par un système capitaliste qui ne pense qu' à accumuler des profits spéculatifs démentiels au détriment de la grande masse des gens, MR JEGO décide de la liquidation des droits particuliers :

Réforme de l'ITR = 392 millions d'économies ;

Réforme des congés bonifiés = 450 millions d'économies.

## **LES ORIGINAIRES D'OUTRE MER DANS L'ACTION LE 11 DÉCEMBRE**

### **LES ORIGINAIRES DES DOM TOM DISENT STOP !!**

Ils seront dans l'action pour dire « Non, ça suffit » : 400 ans d'esclavage ont permis l'enrichissement de grandes familles Françaises et fait le lit du système capitaliste.

Il y a suffisamment de profits inutilisés pour financer des droits améliorés pour tous, dans le public comme dans le privé.

## **RENDEZ-VOUS LE 11 DECEMBRE, NOMBREUX ET MOTIVES, POUR FAIRE PLUS FORT QUE LE 6 MAI**

Ils invitent leurs collègues de métropole à s'associer à leur action, car en défendant les droits particuliers, c'est le statut de la Fonction publique que l'on protégera ENSEMBLE.

MR JEGO, lui, se dit prêt à reprendre le dossier et se prononce pour une réforme rapide du congé bonifié, dont le contenu ne serait pas encore défini (sic!).

## Face à la crise

### **Appel des organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA.**

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une **journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations**. Elles appellent à agir massivement et interpellent les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- ▶ défendre l'emploi privé et public ;
- ▶ lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- ▶ exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- ▶ défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- ▶ des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les organisations syndicales rendront publique le 5 janvier 2009, une déclaration commune développant leurs propositions et revendications.

Paris, le 15 décembre 2009



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Monsieur Jean Louis BORLOO  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire  
246, Boulevard Saint- Germain  
5007 Paris.

Montreuil, le 3 décembre 2008.

**Objet :** Demande d'audience sur la réorganisation des services déconcentrés du MEEDDAT : impacts des décisions de réorganisation sur les services spécialisés maritimes et des Phares et balises ainsi que des services des Affaires maritimes et du littoral.

Monsieur le Ministre,

Lors du CTPM du 4 octobre 2008, nous vous avons fait part des graves manquements à la concertation des personnels concernés par l'ensemble des réorganisations des services déconcentrés du MEEDDAT dans les départements et les régions: la mise en place des DREAL et des DDT.

Les personnels et élus sont mécontents de la « marche forcée » qui s'instaure pour les projets de services. Ils se sentent méprisés.

Il en est de même des personnels de l'ENIM qui sont opposés à la délocalisation de l'établissement à La Rochelle.

S'agissant des structures intervenant sur les champs maritime, littoral et portuaire (services mixtes et spécialisés de l'Equipement des Phares et Balises et de l'Environnement, Officiers de port et Officiers de port adjoints, DRAM et DDAM), il n'est pas admissible que les personnels de ces secteurs ne puissent débattre des enjeux et impacts des évolutions des services et de la décentralisation des ports maritimes d'intérêt national, intervenue en janvier 2007, ainsi que des réflexions en cours sur l'organisation des missions et des moyens de les assurer efficacement.

.../....

La CGT exige que les questions communes aux domaines maritimes, portuaires et du littoral soient examinées dans une approche intégrée pour prévenir le risque d'une marginalisation accrue du pilier « mer ». Nous redoutons en particulier l'atomisation entre des petits services pour l'exécution des tâches d'entretien et de maintenance des installations des Phares et Balises et des équipements de signalisation maritime, de leurs missions de sécurité en mer et dans les ports maritimes, de lutte contre les pollutions et de protection du milieu marin et du littoral, et enfin de contrôle des navires et des activités maritimes.

Nous vous rappelons que l'obligation de contrôle des navires dans le cadre du paquet ERIKA3 entraîne une augmentation des contrôles des navires ; le passage de 25% à 100% de navires contrôlés en 2010 sans effectifs supplémentaires serait inacceptable!

Nous vous rappelons également l'opposition de la CGT sur la suppression de l'Inspection du Travail Transport du MEEDDAT dont les Inspecteurs du Travail Maritime, suite à l'arbitrage du Premier ministre dans le cadre de la RGPP.

Nous vous demandons de convoquer un CTPM début 2009, consacré aux questions maritimes, portuaires et littorales, relevant des champs de compétences du MEEDDAT. Ce qui suppose que les personnels concernés (service spécialisé Equipement, Affaires maritimes, marins de l'Armement unique et Officier de ports et de l'Environnement –DIREN-), puissent se faire représenter par des experts auprès des membres actuels du CTPM ; la CGT est disposée à participer à une réunion rapidement et se tient à votre disposition pour fixer les points de l'ordre du jour : missions, organisations des services et moyens ainsi que les budgets de programme concernés SAM.

Par lettre en date du 22 janvier 2007, la CGT avait fait valoir la proposition de création d'un CTPC « mer » placé auprès de du Directeur général de la DGITM. Nous avons réitéré cette demande lors du CTPM du 4 octobre 2008. Une suite favorable à notre demande d'un CTPM consacré à ces questions serait un signe positif apprécié par notre organisation.

Dans l'attente de votre réponse rapide sur une date d'entrevue, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Jean Marie RECH**  
Secrétaire général de la FNEE CGT



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Monsieur Jean Louis BORLOO  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire  
246, Boulevard Saint- Germain  
5007 Paris.

Montreuil, le 10 décembre 2008.

**Objet :** Loi Grenelle1, Article 10V dernier alinéa.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le projet de Loi Grenelle 1 a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2008. Il sera examiné par le SENAT en début janvier 2009.

Nous sommes étonnés que le Gouvernement ait pu donner son aval à la disposition insérée par les Députés dans l'article 10 V, dernier alinéa. Cette disposition n'a pas été retenue dans la négociation au Grenelle de l'environnement; elle n'a pas non plus fait l'objet de proposition de la sorte par le groupe 1 qui a élaboré le rapport comportant la partie « Transport ».

Cette disposition nous apparaît tout à fait contradictoire avec la mise en œuvre de la politique des transports qui prend la forme multimodale intégrée.

En effet, les travaux du Grenelle, la négociation finale et à présent les dispositions législatives en déclinaison, s'attachent à initier l'abandon du développement séparé des modes de transport.

Il s'agit là d'une rupture, d'un changement de paradigme comme levier essentiel pour inscrire la politique des transports et des infrastructures multimodales en conformité avec une politique de développement durable apte à relever les enjeux auxquels est confronté la société. Cette logique que nous partageons, suppose de sortir d'une concurrence entre infrastructures et de leur gestion séparée.

Au-delà de la contradiction générée par cette partie du texte, nous attachons une grande importance à ce que la Loi reste dans l'esprit de la négociation sur laquelle la CGT s'est engagée avec d'autres.

Au-delà de l'aspect transport, les infrastructures fluviales posent la question d'un autre bien public : celui de l'eau et de la gestion de ce patrimoine commun. Ce qui impose une vision globale et transverse.

Le principe du transfert à l'établissement public VNF de la pleine propriété du domaine public fluvial, attaché à réseau magistral n'est pas concevable en raison du manque de vision globale et cohérente du réseau fluvial d'une part, multimodale d'autre part.

De notre point de vue, seul l'Etat peut répondre aux enjeux transverses que pose en ce domaine les patrimoines hydraulique et écologique majeurs concernés. Lui seul peut garantir la vision d'ensemble qui va jusqu'à la biodiversité concernée en passant par la gestion de ces patrimoines, la cohésion sociale et territoriale et l'ensemble des enjeux de qualité qui s'y attachent. La création du MEEDDAT nous paraissait une réelle avancée de nature à traiter en synergie toutes ces problématiques. Le texte retenu par l'Assemblée Nationale remet cette logique en cause.

De surcroît, nous sommes étonnés de l'émergence dans la Loi de cette option sans qu'elle ait fait l'objet de la moindre concertation avec les instances représentatives du MEEDDAT.

Au moment où émerge une exigence de regarder la politique de l'environnement, de l'eau, de l'énergie et des transports avec une vision du développement durable, nous ne pouvons accepter de voir livrer les infrastructures fluviales à une logique entrepreneuriale.

Nous pensons, à l'inverse que les prérogatives de maîtrise publique de la voie d'eau doivent s'exercer dans une logique de prévention des crues et des risques, d'alimentation en eau potable des usagers (individuels, agricoles et industriels), de production hydroélectrique et de tourisme au service de la nation et des collectivités territoriales.

Nous pensons que la voie d'eau est un atout majeur pour mettre en œuvre l'ambition du Grenelle pour affronter les différents enjeux climatiques, énergétiques et écologiques, à condition qu'elle ne soit pas isolée d'un concept multimodal intégré des infrastructures.

Les discussions qui s'ouvrent sur le schéma national des infrastructures multimodales ne peuvent d'ailleurs pas souffrir d'une décision législative de la sorte. Décision d'ailleurs surprenante quant au même moment le débat public montre l'inefficacité du système similaire retenu pour le ferroviaire avec RFF depuis 1997.

A l'inverse, nous pensons plus que jamais qu'il serait opportun d'engager la réflexion en faveur d'une propriété commune des infrastructures multimodales au sein du MEEDDAT.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous demandons de bien vouloir user de vos prérogatives pour que cette disposition, lourde de sens y compris en aval pour l'avenir des rattachements administratifs des personnels concernés, soit retirée du projet de Loi.

Restant à votre disposition et dans l'attente de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Jean Marie RECH**  
Secrétaire général de la FNEE CGT



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 10 décembre 2008.

Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs les Présidents de conseils régionaux et généraux,  
Mesdames, Messieurs les Sénateurs et les Députés.

Le projet de Loi Grenelle 1 a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2008 et sera à nouveau débattue au SENAT en début janvier 2009.

Nous attirons votre attention sur la disposition de l'article 10 V, dernier alinéa « l'Etat étudiera l'opportunité de donner à l'établissement public Voies Navigables de France (VNF) la pleine propriété du domaine public fluvial, attaché à réseau magistral » qui a été insérée au cours de cette session parlementaire par les Députés.

Cette proposition n'a pas été retenue dans la négociation du Grenelle et nous attachons une grande importance à ce que la Loi traduise les engagements pris.

Elle apparaît contradictoire avec la mise en œuvre de la politique des transports qui prend désormais une « forme multimodale intégrée.. » permettant de formaliser les complémentarités modales.

En abandonnant ainsi le traitement séparé des modes de transports qui a prévalu ces dernières décennies, et en affirmant la logique de développement multimodal et intégré des modes, le projet de Loi fixe un objectif de réorientation du système de transport pour répondre aux besoins de report modal de la route vers les transports alternatifs fer, cabotage maritime et singulièrement le fluvial. Il s'agit là d'une rupture et d'un des leviers essentiels pour inscrire la politique des transports et de leurs infrastructures dans le développement durable. Cette logique que nous partageons suppose de sortir d'une concurrence entre les infrastructures et leur gestion séparée.

Comment conduire une politique multimodale avec un éclatement des propriétés et des responsabilités ?

Rappelons que la création de Voies Navigables de France (VNF) en 1991 avait pour objectif de stopper la dégradation du réseau de voies navigables ; cet établissement public s'était vu confié la gestion, l'exploitation, le développement et la modernisation de la voie d'eau.

Force est de constater, que 17 ans après, cette solution présentée par le Gouvernement n'a pas été miraculeuse ! Même si le transport fluvial reste sur une progression tendancielle sur les 10 dernières années (+ 33%) avec une diminution en 2007, il ne représente qu'une part modale de 5 à 6% du transport de marchandises en France alors que les bilans énergétique et écologique sont particulièrement positifs.

Ni le programme de fiabilisation et de restauration de la voie d'eau, ni la remise en état des barrages ou leur reconstruction et l'adaptation des écluses et des voies aux contraintes de navigation, n'ont permis d'enrayer cette situation et de répondre aux objectifs prescrits.

Le rapport de la Cour des Comptes en 2006 notait que « les moyens, en augmentation, restaient insuffisants au regard des besoins » ils ne couvraient que 70% des besoins d'investissement en matière de restauration à minima !! alors qu'en 1990 dans un autre rapport, le Conseil Général des Ponts et Chaussées soulignait la nécessité d'entretenir les barrages, estimant qu'outre leur fonction exercée pour la navigation, l'investissement se justifiait pour 45% sur le simple maintien des plans d'eau nécessaires aux différents usages de la voie d'eau.

La CGT estime que la multifonctionnalité de la voie d'eau et l'absolue nécessité de maintenir les plans d'eau indispensables à la vie et à l'économie de notre territoire passe par une maîtrise publique des infrastructures et de leur utilisation allant de pair avec la mise en œuvre d'une politique publique d'entretien, de maintenance et de l'exploitation et par voie de conséquence de leur financement, chiffré à plusieurs milliards d'€

**La voie d'eau est d'intérêt général et doit rester un bien public. C'est pourquoi le principe du transfert à l'établissement public VNF de la pleine propriété du domaine public fluvial, attaché à réseau magistral n'est pas acceptable en raison du manque de vision globale et cohérente du réseau en complète contradiction avec les enjeux du développement durable. Seul l'Etat peut y répondre et assurer la cohésion sociale et territoriale et engager avec les acteurs et usagers la réflexion sur le sens à donner au développement nécessaire de la voie d'eau.**

Préserver les activités de gestion du domaine public fluvial, dans un concept de service public fluvial est un enjeu majeur pour la France tant la voie d'eau cumule de nombreuses fonctions parmi lesquelles figure le transport fluvial, dont les avantages socio-économiques et écologiques sont indéniables pour la société.

Seul un grand service public, fort d'une ingénierie publique et de moyens renforcés et modernisés au sein du MEEDDAT, est capable de résister au morcellement du réseau et à son abandon en raison de critère de performance et de rentabilité des installations (écluses et barrages), canaux et ouvrages que l'Etat n'a pas modernisés et qui souffrent d'un manque d'entretien.

Nous ne nous résignons pas à l'abandon d'un concept fort et structurant de service public pour les infrastructures considérant qu'il est absolument nécessaire de maîtriser la finalité de l'utilisation de la voie d'eau et de garantir des règles unifiées en faveur de la sécurité et de la qualité. La CGT exige les recrutements nécessaires pour renforcer les organisations de travail et l'amélioration des conditions sociales des plus de 3800 agents intervenant sur les voies d'eau dans le cadre de la mise à disposition de VNF.

Au moment où émerge une exigence de refonder la politique de l'aménagement durable du territoire, il est inacceptable de livrer le réseau de voies navigables à un opérateur, fût-il un EPIC de l'Etat, dont la vocation entrepreneuriale le conduit à soumettre le développement nécessaire du fret fluvial et l'organisation du transport aux contraintes de la rentabilité financière.

C'est précisément dans une approche d'ensemble du réseau de voies navigables, prenant appui sur les différentes fonctions que sont le transport fluvial, la prévention des crues et des risques (plan de protection des risques d'inondations), l'alimentation en eau pour des usagers individuels, urbains, agricoles ou industriels (gestion des bassins et de la qualité de l'eau) ou la production hydroélectrique, ainsi que le tourisme, que l'Etat et les collectivités territoriales, doivent exercer leurs prérogatives de maîtrise publique de la voie d'eau allant de la propriété des infrastructures, de la gestion du domaine public fluvial, de l'entretien et la restauration des voies navigables et du patrimoine, à l'utilisation de la voie d'eau.

**Mesdames et Messieurs nous vous demandons de vous prononcer en faveur du retrait de cette disposition du projet de loi qui est incompatible avec la mise en œuvre de l'ambition du Grenelle et les enjeux climatiques, énergétiques et écologiques.**

Nous savons pouvoir compter sur votre action et rôle d'élu et de Parlementaire.

Veillez croire, Madame et Monsieur, en nos salutations les plus respectueuses.

**Jean Marie RECH**  
Secrétaire général de la FNEE CGT

PJ : 1 annexe

## **Annexe : le réseau de voies navigables répond aux enjeux du développement durable.**

**Sur le domaine public fluvial :** s'étend 6700 km de voies navigables confiées à VNF dont 4100 km pour le transport de marchandises dit «réseau magistral» et 2600 km de voies d'eau utilisées pour le tourisme fluvial (transport de passagers et plaisance..) ; il est constitué d'un patrimoine écologique majeur et d'un réseau hydraulique de 3800 km de canaux et 2900 km de rivières et fleuves ; il comprend: chemins de halages, 83 ports de commerce et plate-formes multimodales, 319 escales de bateaux à passagers et haltes nautiques, des espaces de loisirs et aménagements urbains souvent au centre ville.

**Entretien et maintenance:** 349 barrages et 1589 écluses assurent leur navigabilité et sont entretenus et restaurés par plus de 3800 agents du MEEDDAT mis à disposition de VNF (+400 agents de VNF).

**Domaine et aménagements :** traversent 11 régions « mouillées » et 37 départements et 2763 communes.

**Transport fluvial :** une part modale de 5% à 6% en transport intérieur mais une part modale importante au niveau des bassins de navigation.: 8,5% Rhône –Saône, 11,3% Nord Pas de Calais, 17,5% Moselle, 18% Seine-Oise et 32% Rhin.

**Développement durable :** le transport fluvial répond aux enjeux écologiques et énergétiques; avec 3,7 fois moins de pétrole et 4 fois moins d'émission de CO2 que le transport routier; le secteur des transports émet **28% des Gaz à Effet de Serre (GES)** dont le fluvial ne représente que 1,4 %, le rail 0,35% et le routier 94%.

**Les coûts externes du transport** (*coûts infrastructures et coût sociaux environnementaux liés aux émissions de GES et pollution, accident...* ) sont générés à hauteur de 83% par la route mais ne représentent que 0,4% pour le fluvial (*5€/tonne à comparer à 12€/tonne pour la route*); Le secteur des transport est le deuxième **consommateur d'énergie (32%)** dont le fluvial est très économe: avec 5 litres de carburant fossile on transporte 1 tonne de marchandises sur 100 km par route et sur 500 km par voie d'eau.

**Ressources de l'Etat** (LFI 2008) : 121,6 millions d'€ de taxes fiscales (taxe hydraulique payée par les utilisateurs de la voie d'eau notamment EDF) + 4,6 millions issus du budget de l'Etat;

**Ressources propres à VNF :** 22,7 millions d'€ de redevances domaniales d'occupation temporaire du domaine public et 12,8 millions d'€ de péages payés par les usagers de la voie d'eau + subvention annuelle de 50 millions d'€ prévue au contrat d'objectifs Etat/VNF auxquels s'ajoutent 4 millions d'€ issus du Grenelle dans le PLF 2009.

**Besoins de financement:** le Gouvernement vient de décider d'engager le chantier du canal Seine-Nord Europe; liaison fluviale de 106 km, à l'aide d'un montage financier en contrat de partenariat public-privé (PPP); Cela devrait coûter 4 milliards d'€ contre 3,52 milliards en maîtrise publique; Avec les 500 millions de ressources publiques qui vont être versées aux actionnaires et investisseurs on pourrait engager dès à présent un plan ambitieux annuel pour la modernisation, l'entretien courant et la remise à niveau des canaux et installations .

La réalisation vers 2015 de ce canal à grand gabarit permettra la navigation aux convois fluviaux de 4400 tonnes (équivalent de 220 camions) et d'ouvrir le réseau d'infrastructures à grand gabarit au réseau fluvial européen.

PARUTION le 26 JANVIER

VOI LE JOURNAL QUI VOUS EN DONNE PLUS

LE JOURNAL QUI VOUS EN DONNE PLUS

# Impôts

2009

6€

**UN GUIDE FISCAL  
EXCEPTIONNEL  
DE 86 PAGES.**

**UN DOSSIER D'ACTUALITÉ  
COMPLET :**



**Quelle politique fiscale  
face à la crise financière ?**



**Les propositions  
fiscales et budgétaires  
de la Cgt**



[www.vo-impots.com](http://www.vo-impots.com)  
[www.librairie-nvo.com](http://www.librairie-nvo.com)





## MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

**Notre engagement : vous faciliter l'action militante**

- Assurer les Militants
- Défendre les Militants
- Assurer votre Syndicat
- Assurer votre Comité d'Entreprise
- Gérer votre Trésorerie

**Vous souhaitez en savoir plus ?**

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

